



SNUipp Val d'Oise

FSU n°170 AOÛT 2013 I N F O S

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1215S07630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Dispensé de timbrage

PIC Val d'Oise



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 30 août 2013

L'automne sera chaud ?

Même si l'été fut ensoleillé, le moral des français n'est pas au beau fixe !

Le malaise et la morosité qui traversent la société aujourd'hui n'épargnent pas l'école. Après avoir agité la « crise », l'évocation par le gouvernement de l'éventuelle sortie de celle-ci ne rassure que très peu. Il reste beaucoup à faire !

Une nouvelle rentrée scolaire s'annonce, elle sera encore difficile...

Aux problèmes d'effectifs, de remplacement, de charge de travail des collègues, s'ajouteront la mise en place des « nouveaux dispositifs » : classes de tous petits, maîtres supplémentaires et bien sûr la mise en place des « nouveaux rythmes » ! Le SNUipp-FSU continuera d'être au plus près des collègues.

Pour connaître la réalité de ce qui se met concrètement en œuvre à cette rentrée dans les écoles en matière d'organisation des nouveaux rythmes, le SNUipp-FSU a ouvert un espace de mutualisation des informations. Plus de 8 200 écoles l'ont déjà renseigné depuis juin. La priorité au primaire affichée par le gouvernement ne doit pas se résumer à une réforme des rythmes scolaires assez mal engagée dès le début !

Evidemment, les créations de postes, même si elles sont insuffisantes, apporteront un peu d'oxygène. La création des maîtres supplémentaires et l'augmentation du temps de concertation sont des premières avancées concernant le travail d'équipe et l'organisation de l'école autrement. L'annonce de la professionnalisation des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) marque également une avancée notable qui répond en partie à la demande du SNUipp-FSU de créer un nouveau « vrai » métier.

Concernant la direction d'école, l'ouverture (plus qu'urgente !) des discussions en décembre doit aboutir concrètement à une amélioration significative des conditions d'exercice. Ce chantier est d'importance. Au SNUipp-FSU, nous esti-

mons qu'il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'école nécessite une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées.

Dans le même temps les attentes des personnels sont fortes en ce qui concerne leurs conditions de travail, leur évolution de carrière, leur salaire, leurs droits sociaux, leur droit à la formation... L'annonce concernant le versement d'une prime de 400€ ne représente qu'une goutte d'eau quand on compare avec la perte de pouvoir d'achat subie ces dernières années ! Elle ne saurait rester en l'état, les enseignants demandent une réelle reconnaissance financière, le SNUipp-FSU l'a encore rappelé lors de la réunion au ministère sur cette question, fin juin.

Et comme si tout cela ne suffisait pas... une nouvelle réforme des retraites est annoncée ! **L'avenir de nos retraites est encore menacé.**

C'est dans ce contexte que le SNUipp-FSU dans un cadre interprofessionnel avec les organisations syndicales CGT, FO, SOLIDAIRES a d'ores et déjà programmé **une journée nationale de grève et de manifestation le 10 septembre 2013.**

Tous ensemble, mobilisés, nous devons créer le rapport de force nécessaire pour imposer des choix en rupture avec toute régression pour les personnels et pour les retraités.

Nous devons porter nos valeurs, nos espoirs et nos exigences pour que demain soit « meilleur » qu'aujourd'hui.

Le SNUipp-FSU, c'est chacun, chacune d'entre nous. Se syndiquer c'est une première démarche pour défendre les intérêts de tous, pour renforcer le syndicat majoritaire de la profession.

Alors plus d'hésitation, si ce n'est pas encore fait, rejoignez-nous !

Bonne reprise dans l'action !

Véronique Houttemane
Secrétaire départementale

Retraites

**Le 10 septembre,
Tous mobilisés !**

**Manifestation
14h République**

**Assemblées Générales
sur <http://95.snuipp.fr>**

**RÉSISTER
EST UN VERBE
QUI SE CONJUGUE AU
PRÉSENT**
Lucie AUBRAC

Sommaire

Edito	p 1
ISAE, Direction, AVS	p 2
108h, rythmes, APC	p 3
Bulletin adhésion	p 4

SNUipp FSU Val d'Oise

26 rue F. Combe 95014 Cergy cedex

Tél : 01 30 32 21 88 - Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr - site : <http://95.snuipp.fr>

L'ISAE : début de revalorisation salariale ???

Il y a encore beaucoup à faire !

Lors de la réunion du 26 juin, le ministère a annoncé la création d'une indemnité de 400 euros par an et l'élargissement de l'accès à la hors classe.

L'indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves (ISAE), sera versée aux enseignants des écoles élémentaires, maternelles (adjoints, directeurs, personnels des RASED et remplaçants) et des établissements spécialisés. Elle sera versée en deux fois : 200€ en décembre 2013 et 200€ en juin 2014. En sont exclus les conseillers pédagogiques au motif qu'ils n'exercent pas dans les écoles, et les enseignants qui exercent dans le second degré (SEGPA, EREA...) et perçoivent déjà une autre indemnité. Le SNUipp-FSU a fermement rappelé que pour lui, **cette indemnité dont le montant est totalement insuffisant, devait concerner tous les enseignants quelle que soit leur fonction**. Il est nécessaire qu'elle soit **revalorisée pour atteindre 1200€ par an**.

Le ministre a également annoncé l'**augmentation de 2 à 3 % pour le passage à la hors classe**. Cette mesure sera effective à la rentrée 2013 et va concerner un peu plus de 2 200 collègues (45 sur le Val d'Oise). Le ratio sera porté ensuite à 4% en 2014 et à 4,5% en 2015. Le SNUipp continue d'intervenir pour que tous les **PE puissent terminer leur carrière à l'indice 783, échelon terminal de la hors-classe**.

À l'évidence, la campagne du SNUipp-FSU sur la nécessaire revalorisation des enseignants du 1^{er} degré a marqué des points. Le SNUipp avec la FSU continue de revendiquer la revalorisation du point d'indice qui est gelé depuis 4 ans : le pouvoir d'achat a été amputé de 13 % depuis 2000. Ces mesures sont insuffisantes, d'autant qu'elles ne concernent pas tous les personnels. **La mobilisation doit continuer !**

Direction et fonctionnement d'école : ouvrir réellement le chantier

Depuis trop longtemps, nous déplorons une dégradation des conditions d'exercice de cette fonction importante au bon fonctionnement de l'école. Les groupes de travail qui se tiendront au ministère de septembre à décembre **doivent aboutir concrètement à une amélioration significative des conditions d'exercice**.

La réflexion va s'effectuer autour de trois axes : les missions du directeur, l'accompagnement du parcours professionnel, la valorisation de la fonction (avancement, décharges).

Ce chantier est d'importance. Au SNUipp-FSU, nous estimons qu'il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'école nécessite une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées.

Il est temps de regarder à la loupe le travail spécifique de directeur : l'explicite à travers sa définition réglementaire des missions comme l'implicite à travers son activité réelle. Il faut admettre que la question du temps est un enjeu majeur. Toutes les écoles doivent bénéficier de temps de décharge et les seuils doivent être abaissés. Un allègement de la charge de travail est aussi nécessaire. Une redéfinition des missions et une clarification des responsabilités sont également indispensables.

La formation n'est pas à la hauteur de ce que l'on demande aux directeurs. Une véritable formation initiale et continue aux différentes dimensions de ce travail spécifique doit être mise en place.

Reconnaître la fonction, c'est aussi la revaloriser. Les indemnités doivent être mises sur la table.

La création de 10 000 emplois aidés pour l'aide administrative est une première réponse à l'urgence, mais au-delà, il faut se pencher sérieusement sur la généralisation et la création d'emplois pérennes.

AVS : premiers pas significatifs

Le premier ministre vient d'annoncer des mesures concernant la professionnalisation des Auxiliaires de vie scolaire (AVS). Un pas dans la bonne direction mais des points restent à préciser.

28 000 AVS en contrat d'Assistant d'éducation passeront progressivement en CDI à partir de la rentrée 2014. Pour l'année scolaire 2013-2014, une mesure transitoire permettra de reconduire pour un an les 3000 contrats arrivant à terme au cours de cette période.

Les 26 000 EVS, sous Contrats Uniques d'Insertion et exerçant aussi les missions d'AVS, non concernés par cette mesure, verront eux leur temps de formation doublé, passant de 60 à 120 heures. Ils pourront ainsi valider une partie du futur diplôme d'État, qui sera créé au cours de l'année 2014. Par ailleurs, le ministère a annoncé pour la rentrée 2013, le recrutement de 8 000 AVS sous contrat aidé et 350 sous contrat d'assistant d'éducation. Ces annonces vont dans le sens des campagnes que le SNUipp a menées ces dernières années pour la création d'un nouveau métier. Cependant, la création d'un corps de la Fonction Publique n'est toujours pas évoquée.

Un certain nombre de points restent en outre à préciser concernant les conditions des recrutements, le cadre d'emploi, les rémunérations, la quotité et les conditions de travail. Par ailleurs, le recrutement sous contrats aidés, majoritaire dans le primaire (65%) perdure sans perspectives claires d'emploi pérenne.

Le SNUipp demande que des discussions s'ouvrent sans tarder pour suivre la mise en place du nouveau dispositif et donner les garanties nécessaires aux personnels concernés.

Ces dernières années, le nombre d'AVS a singulièrement augmenté dans les écoles, la proportion d'enfants concernés bénéficiant de l'appui d'un Auxiliaire de vie scolaire étant passée de 26% en 2006 à 47% en 2011. Il reste cependant encore trop de demandes non satisfaites, et surtout, quelques 5 000 enfants en situation de handicap restent sans solution éducative à chaque rentrée scolaire.

Quelques chiffres

En 2011, 66 845 élèves étaient accompagnés par 27 882 AVS-i (en ETP, tous statuts confondus). Sur ces 66 845 élèves :

- 39 159 étaient accompagnés par un EVS (CUI)
- 27 686 étaient accompagnés par un AED (Assistant d'éducation).

Répartition premier / second degré

Sur 66 845 élèves accompagnés en 2011 :

- 52 871 sont dans le premier degré, accompagnés à 64,1 % par des EVS (CUI)
- 13 974 sont dans le second degré, accompagnés à 37,7 % par des EVS (CUI)

Rythmes scolaires : c'est avec NOUS !

Le dossier des rythmes scolaires n'est absolument pas clos. A cette rentrée, si plus de 20% des écoles ont adopté ou dû adopter une nouvelle organisation de la semaine et de la journée, près de 80 % d'entre-elles sont dans l'attente. Le SNUipp-FSU a toujours estimé qu'il était nécessaire de revenir sur la réforme Darcos en révisant globalement les temps de l'enfant. **Pour cela, nous avons porté avec vous des exigences pour que cette réforme associe réussite des élèves et amélioration des conditions de travail des enseignants, sans qu'elle ne renforce les inégalités territoriales existantes.** C'est pourquoi le SNUipp-FSU porte l'exigence d'une réécriture complète du décret, ce qui suppose une concertation approfondie associant étroitement les enseignants. Pour l'obtenir, l'intervention des personnels sera encore nécessaire. **L'école n'avancera que si elle s'appuie sur ceux qui la font vivre au quotidien.**

Partout, le SNUipp-FSU défendra tous vos projets. Il est grand temps de faire confiance à l'intelligence des équipes enseignantes qui sont, elles aussi, forces de propositions. Le champ des possibles doit être vaste, l'avis des conseils d'école obligatoire et chaque partenaire, école, commune, doit rester à la place qui est la sienne.

Pour les écoles changeant de rythmes dès cette rentrée comme pour la grande majorité des autres, ces exigences restent plus que jamais d'actualité. C'est pour ces raisons que le SNUipp-FSU a ouvert un espace de mutualisation : nous vous invitons à nous faire remonter vos organisations, vos projets et vos appréciations afin d'agir tous ensemble pour obtenir des améliorations substantielles tant au niveau local que national (<http://rythmes.snuipp.fr/>)

Pour autant, la réussite des élèves ne se résume pas à la seule révision des rythmes. Révision des programmes, réhabilitation des RASED, baisse des effectifs, revitalisation de la maternelle, déploiement d'une formation continue de qualité ne peuvent être mis sous le tapis plus longtemps.

Le SNUipp-FSU remet ces questions professionnelles sur le devant de la scène... dès cette rentrée. Avec vous !

Temps de travail : 44 h !

Une étude de la DEPP publiée au mois de juillet 2013, confirmant un rapport de l'Inspection générale et une enquête du SNUipp-FSU, **évalue le travail des enseignants du 1er degré à plus de 44 h semaine !** Cette étude met en lumière la quantité de « travail invisible » que font les enseignants du premier degré. Le ministère, en passant de 60 heures d'AP à 36 heures d'APC, libère 24 heures. C'est une première réponse mais elle est loin d'être satisfaisante et suffisante. Le SNUipp-FSU demande la prise en compte de la globalité de notre temps de travail qui ne cesse de s'alourdir. Des réponses beaucoup plus ambitieuses doivent être apportées, notamment que l'ensemble des 108 heures soit consacré au travail en équipe. Il est grand temps que les enseignants bénéficient d'évolutions concrètes pour améliorer la réussite des élèves et leurs conditions de travail. **Le SNUipp-FSU continue de revendiquer une réduction du temps de travail.**

Reconquérir nos droits syndicaux

Malgré la mise en œuvre des accords de rénovation du dialogue social, dans le 1^{er} degré, des militants et personnels connaissent des restrictions importantes dans l'exercice de leurs droits syndicaux : limitation du droit à l'organisation des réunions d'information syndicale (RIS), limitation du droit de participer aux stages syndicaux au nom de l'intérêt du service, non remplacement des agents usant de leurs droits, entrave au droit de grève (SMA et déclaration préalable), limitation des droits et des moyens des représentants syndicaux élus ou désignés dans les instances. Le droit aux locaux syndicaux équipés n'existe pas et le barème de calcul du temps syndical minore les moyens accordés par le ministère de l'éducation nationale. Ces atteintes au droit syndical sont inacceptables. Les entraves doivent être levées et les droits rétablis. Le SNUipp-FSU demande notamment le droit de participation à une RIS par trimestre sur le temps de travail, y compris sur le temps de présence des élèves. Il s'est adressé au ministre. Dans sa réponse, celui-ci confirme par écrit qu'il va mettre en place une discussion sur le sujet.

Le SNUipp, avec la FSU, revendique l'égalité du droit syndical pour tous les agents de la fonction publique, la levée de toutes les atteintes et le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux.

L'exercice du droit syndical est une affaire sérieuse dont la conquête constitue un gage pour un dialogue social constructif et revivifié.

Les 108 heures

Du nouveau à cette rentrée

Une nouvelle répartition :

- **60 heures** réparties :
 - en 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC)
 - en 24 heures forfaitaires consacrées à identifier les besoins des élèves, à organiser l'APC, à l'articuler avec les nouveaux dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans » et à améliorer la fluidité des parcours entre les cycles
- **18 heures** pour l'animation pédagogique et la formation continue dont au moins 9h pour tout ou partie de formation à distance ou sur support numérique
- **24 heures** pour les différentes réunions (conseil des maîtres, de cycles...) et relations avec les parents
- **6 heures** pour les conseils d'école.

A.P.C.

C'est vous qui décidez !

Trois possibilités d'utilisation pour les enseignants et les équipes :

- activités d'aide et de soutien,
- accompagnement méthodologique,
- activités en lien avec le projet d'école.

Les équipes doivent pouvoir décider de l'utilisation de ces 36 heures comme elles le souhaitent. Elles sont les plus à même de juger ce qui est le plus utile à la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU est intervenu à tous les niveaux pour que ce temps soit à la main des équipes et qu'une confiance, s'appuyant sur l'autonomie pédagogique des équipes, soit restaurée. Il soutiendra toutes les équipes en ce sens.



Motion retraite :**Agir pour nos retraites**

Le rapport Moreau a envoyé un très mauvais signal et présage. S'il était repris, il constituerait une attaque frontale sur les droits des actifs et des retraités. Nous n'accepterons aucun nouveau recul. La reconquête des droits est possible et nécessaire. Il nous faudra convaincre que d'autres financements sont possibles pour permettre à tous les salariés et aux retraités du pays de bénéficier d'un système de retraite par répartition plus juste.

Le SNUipp, avec la FSU s'engage à tout mettre en œuvre, dès cette fin d'année scolaire, pour créer les conditions de la mobilisation des actifs et des retraités pour la rentrée dans le cadre unitaire le plus large...